

Points traités lors de l'Instance de Proximité du 16 mai 2022

Développement de l'offre régionale

La Commission d'Anticipation, de Suivi et d'Ajustement de la Régionalisation CASAR #6 s'est réunie le 18 mai dernier. Un retour de cette réunion aura lieu en juin.

Le déploiement des matinales filmées de France Bleu se poursuit. On en compte 24 actuellement. D'ici fin de l'année il y en aura 3 de plus, 9 en 2023, 8 qui se mettront en place en 2024 soit un total de 44.

La nouvelle application commune **ICI par France3-France bleu** peine à démarrer. On attend la version 2 où France 3 sera (plus) visible ! Une V3 est déjà prévue courant novembre.



Le « **site de qualification** » de Strasbourg a également pris du retard. La faute à la Covid, l'approvisionnement de certains types d'appareils qui a pris plus de temps que prévu et un retard sur Open médias.

Les chefs de centre ont eu une démo de l'automate Overdrive la semaine dernière.

Un appel à candidature est prévu le dernier trimestre 2022 concernant les techniciens souhaitant travailler sur les différents tests prévus dans cette nouvelle régie.

Frais de mission / CDD

Alors que les CDI en mission peuvent bénéficier du régime dérogatoire à Strasbourg (ville particulièrement chère au niveau hôtelier (tourisme + sessions européennes), les CDD, eux, nombreux à venir pourtant, sont au régime général.

La direction nous répond que les CDD ne peuvent pas bénéficier de régime dérogatoire car ils sont en contrats et donc sont défrayés, ce qui fait la différence avec les CDI, qui eux sont en frais de missions. Cela fait partie de la réglementation interne nous dit-on.

2 régimes potentiels pour les CDD courts:

1- le défraiement mobilité, dans l'immense majorité des cas. C'est à dire, remboursement des frais de déplacement en IK(convenance perso) ou en remboursement de billets de train ou avion. 74-92-120 (selon la ville) euros par nuitée et 24 euros par dîner.

2- Les frais de mission, dans le cas où la station qui embauche envoie le salarié travailler à plus de 50 km de la station, auquel cas c'est un remboursement des nuitées à 74/92/120 euros et chaque repas à 24 euros sur présentation de factures.

Si contrat supérieure à 1 mois, il est plafonné à 650 euros sur justificatifs.

Il peut y avoir une dérogation exceptionnelle par exemple le marché de Noël, mais rien n'est acquis.

Pour information, un contrat hôtelier avec FTV vient d'être attribué avec le [IBIS budget](#) de la rue Oberlin, celui-ci est de 74 euros avec petit déjeuner et ceci toute l'année.

RTT E

Les délais de pose des RTTE ne sont toujours pas respectés à la rédaction. La convention collective n'est pas respectée. Cela fait plus de trois ans que nous soulevons ce problème sans que les choses changent vraiment. La réponse est toujours la même. Il n'y a pas de solution, la rédaction en chef essaie de respecter le délai de prévenance. Elle va tenter de mettre en place un mailing pour prévenir le personnel par le biais d'une assistante, sachant qu'à la rédaction il y a beaucoup de circonstances exceptionnelles éditoriales.

C'est beau le 18H30

Pour le 18h30, il est demandé aux JRI de faire de belles images de fin (les plus belles places de Strasbourg, les plus belles maisons du Bas-Rhin ...). Esthétiques certes mais sans aucun contenu journalistique à proprement parler.

Pourquoi ne pas planifier des OPV sur ce genre de journée "tout image" ?

On apprend qu'il y a parfois un sureffectif de JRI et que certains d'entre eux sont demandeurs. C'est pour cela qu'il peut y avoir de la planification de JRI sur le 18h30 pour fabriquer ces belles images de générique de fin.

Une fois de plus il faut pouvoir s'adapter et parfois au détriment des OPV ou pas ! ?

Permanences à la rédaction

Il arrive de plus en plus souvent qu'on demande aux journalistes de permanence (10h-19h30) de venir à la rédaction avant 10h (date de début officielle de prise de service) pour finir à 19h30.

Pourquoi les horaires ne sont pas toujours respectés ?

Il nous a été répondu qu'il faut s'adapter suivant l'édition et que beaucoup de journalistes sont aux forfaits jours, mais si cela les dérange on peut aussi tout simplement annuler l'horaire de cette permanence qui a été mis en place pour leur permettre d'avoir une moins grande amplitude horaire. La rédaction en chef se dit à l'écoute et va essayer de respecter en sachant que ce n'est pas obligatoire.

Mulhouse

Certains journalistes de Strasbourg se plaignent encore d'aller trop souvent à Mulhouse pour pallier les absences de leurs confrères haut-rhinois non remplacés. Sujet que nous avons déjà abordé il y a quelques mois.

Les représentants de proximité ont demandé que, désormais, un décompte des jours (à Mulhouse) soit effectué afin d'instaurer plus de transparence et une meilleure répartition de ces journées. En voici le détail . Le nombre de jours travaillés par un strasbourgeois CDI à Mulhouse est de l'ordre de 7 jours maximum, soit 1 journée pour 3 semaines et pour d'autres ceci est moindre. Il y a plus de CDD qui vont à Mulhouse.

Déontologie

Le mercredi 27 avril dernier, suite à la publication quelques jours plus tôt d'une enquête approfondie de Médiapart, s'interrogeant sur l'inspection inopinée de Didier Jodin, professeur de collège à Molsheim (67) à la demande (ou pas) de Mme Brigitte Macron, France 3 Alsace se saisit de l'affaire.

Un CDD est dépêché devant l'établissement. Off + ITW pour midi. Sujet pour le soir. Peu de temps d'enquête ou de réfléchir.

Résultat : un sujet déséquilibré pour ne pas dire bancal, qui rate son angle initial et très controversé sur les réseaux sociaux, conspués par certains enseignants.

- Les RP peuvent-ils avoir la réponse du service juridique de FTV sur le sujet en question ?
- Pourquoi n'y a-t-il pas eu de droit de réponse ?

Les RP alertent la direction sur les conditions de travail à la rédaction : comment traiter un sujet sensible comme celui-ci dans la journée ? Sans enquête approfondie ? Quid de la relecture ?

La rédaction en chef valide et assume pleinement le sujet diffusé et défend le jeune collaborateur journaliste, idem pour la direction. En sachant que tous les protagonistes avaient été interviewés.

Le service juridique estime aussi qu'il n'y a pas lieu d'avoir un droit de réponse et pour info il faut avoir l'aval de la présidente de FTV.

La rédaction en chef s'étonne du non-retour des journalistes en conférence de rédaction les jours suivants.

Suite à cette diffusion un retour par un courrier fait par la rédaction en chef s'excuse si cela a éventuellement heurté !

Bilan global absentéisme année 2021

En baisse par rapport à 2020.

Le taux d'absentéisme global est de 6,83%, soit 3438 jours au total. Si on détaille plus les chiffres cela donne : 3,42% de maladie / 2,70% d'invalidité ou de longues maladies / 0.03% accident de travail / 0.68% de maladie professionnelle.

On constate que ce sont les salariés de plus de 55 ans qui sont les plus impactés (33.33%). Depuis le début de l'année 74 salariés ont été malades.

Point emploi

Toujours à la recherche d'une scripte après 5 parutions d'offres !

5 alternants à ce jour

2 CDD scriptes ont été formés, un documentaliste (fin 2022), un journaliste, un monteur (fin 2022), un éditeur web et une personne à la communication.

Sur ces 5 alternants, deux finissent leur formation avant fin 2022.

3 offres d'alternance sont en cours de publication : au service vidéo, scripte, et web.